



ALTERNANCE A LA SNCF : La direction à l'encontre des annonces du gouvernement ?

Alors que les dernières prévisions du chômage envisagent une augmentation pour 2009 de 639 000 demandeurs d'emplois, soit près de 1800 demandeurs de plus chaque jour, la SNCF vient de décider unilatéralement de ne pas recruter des jeunes à l'issue de leur formation en alternance dans l'entreprise publique.

Cette annonce vient en totale contradiction avec les dernières annonces du Gouvernement qui propose sept mesures pour les jeunes actifs dont trois d'entre-elles sont applicables à la SNCF (zéro charge pour les apprentis, aide à l'embauche en contrat de professionnalisation et aide à l'embauche des stagiaires).

La SNCF ne peut s'exonérer de « cet effort exceptionnel pour l'emploi des jeunes » comme le qualifie Madame Christine LAGARDE juste parce qu'elle a décidé de faire de l'emploi une variable d'ajustement économique.

Elle qui se vantait, il y a quelques mois, de participer au « plan de relance » du Gouvernement confirmerait après les 2 600 suppressions d'emplois prévues au budget 2009 de l'entreprise publique, qu'elle s'inscrit véritablement dans le plan de relance du chômage en faisant des jeunes les principales victimes.

En tout cas, la fédération CGT des cheminots refuse ce véritable scénario du gâchis. La connaissance du monde ferroviaire, de ses spécificités qu'ils ont acquises durant toute leur formation est un atout de premier plan pour améliorer la qualité du service public SNCF, la sûreté et les conditions de vie et de travail des cheminots.

Elle dénonce également le non respect par la direction SNCF de sa signature de 2008 sur l'accord sur la formation professionnelle dans l'entreprise qui prévoyait le recrutement à temps plein des jeunes à l'issue de leur formation en alternance.

La SNCF a le devoir de concourir au développement de l'emploi stable des jeunes actifs. C'est ce qu'a tenu à rappeler la CGT sur fond d'exigences d'embauches au Président G. Pépy dans un courrier daté du 13 juillet 2009.

La CGT a également écrit à Madame le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, et de l'Emploi, Christine LAGARDE et Monsieur le Secrétaire d'État chargé de l'Emploi, Laurent WAUQUIEZ pour qu'ils interviennent auprès de la direction de la SNCF afin qu'elle respecte d'une part, ses engagements contractuels, et que d'autre part, elle recrute dans un emploi à temps plein les jeunes en contrats d'alternance à l'issue de leur formation.

Montreuil, le 13 juillet 2009